

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

**Arrêté du 22 janvier 2025
portant nomination des représentants de l'administration à la commission
administrative paritaire du corps des adjoints administratifs et du corps des adjoints
techniques de chancellerie du ministère de l'Europe et des affaires étrangères**

NOR : EAEA2502292A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Arrête

Article 1

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire du corps des adjoints administratifs et des adjoints techniques de chancellerie (CAP 4) à compter du 22 janvier 2025.

Titulaires :

- M. Julien STEIMER
- M. Etienne LE HARIVEL de GONNEVILLE
- Mme Rémy MARTIN
- Mme Pauline CARMONA

Suppléants :

- Mme Isabelle MARQUES-GROSS
- Mme Gaëlle LE PAPE
- M. Wadid BENAABOU
- Mme Alena GRAND

Article 2

L'arrêté antérieur désignant les représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire n°4 est abrogé.

Article 3

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 22 janvier 2025

Pour le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
et par délégation,
Le Directeur des ressources humaines